

Révolution climatique et crise écologique :

L'urgence d'une autre approche de la forêt

Contribution de la société civile
au Sommet de la Terre



SOS
FORET FRANCE
La forêt est notre avenir
Avec le concours de la CEPG

Actes des assises nationales de la forêt

16 – 17 – 18 octobre 2015
Lycée agricole d'Aix-Valabre
Gardanne

Actes des assises nationales de la forêt

dessin de couverture : Yves Maire
photo de couverture : Jean-Etienne Bégin
dessin de 4^e de couverture : Frédéric Bedel

Sommaire

Avant propos p. 4

La forêt, poule aux œufs d'or ou écosystème? p. 7

Modérateur : Isabelle BOURBOULON

Intervenants :

- Pierre ATHANAZE
- Max BRUCIAMACCHIE
- Pierre LIEUTAGHI
- Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE
- Daniel VALLAURI

Des forêts ancrées dans un territoire p. 25

Modérateur : Julien ILADOY

Intervenants :

- Emmanuelle ROUFF et Lolo MERLHIOT
- Vincent MAGNET
- Sylvain THOMASSIN
- René MONTAGNON

La forêt, un bien commun à défendre collectivement p. 39

Modérateur : Elsa FAYNER

Intervenants :

- Regis LINDEPERG
- Philippe CANAL
- Nicholas BELL
- Aline SALVAUDON

Une urgence pour la forêt et la biosphère : réconcilier le social, l'écologique et l'économique p. 51

Modérateur : Ivan DU ROY

Intervenants :

- Hannah MOWAT
- Bernard BOISSON
- Raul MONTENEGRO

« Nos messages – Nos propositions » p. 64

**Avant propos de Richard Desjardins,
auteur-compositeur interprète Québécois,
invité d'honneur des Assises de Gardanne**



Richard Desjardins pendant son concert spécial à Gardanne. (photo Jean-Etienne Bégin)

Ce m'apparut tout d'abord comme une curiosité, puis un plaisir, enfin un honneur, d'avoir été témoin des assises de SOS Forêt France à Gardanne en octobre 2016. La qualité des interventions m'a touché, leur sincérité aussi. Je sentais bien que personne n'apportait là autre chose que sa propre affection envers les forêts de son pays.

Certes, la foresterie québécoise s'exerce différemment que la vôtre, sur un territoire beaucoup plus grand, mieux abritée du regard citoyen, je dirais. On la croyait éternelle cette forêt, intarissable. C'est à la diffusion de notre documentaire *L'erreur boréale* (1999) que le grand public a réalisé comment notre ressource était plutôt gérée par des « branquignols » professionnels (juteuse expression venant de vous) empressés de fournir aux quelques grosses entreprises industrielles tout le bois voulu. Comme M. Daniel Vallauri l'a signalé lors de son atelier, les sylviculteurs sont devenus des gérants de stocks. Chez nous aussi. Nous percevons également cette même tendance lourde à augmenter la production ligneuse, à trafiquer les cycles forestiers, à favoriser le reboisement résineux.

La navrante pauvreté des réactions « officielles » face à notre film, nous a poussés à nous former en association – l'Action boréale - dans le

but de presser notre gouvernement à instituer une enquête publique sur la gestion de la ressource forestière. Qui nous a par ailleurs donné raison (Le Rapport Coulombe en 2004). Désormais, recommande le rapport, nous devons gérer notre forêt non pas en fonction de la capacité des usines mais en fonction de ce que la nature peut produire. Fort bien. Mais dix ans plus tard - ici comme chez nous - ce sont les mêmes grosses machines japonaises qui abattent des pans entiers de forêts et triturent leurs sols.

Nous luttons encore et toujours pour garder au moins 20% de notre territoire dans son état naturel. Ce devrait plus facile à réaliser qu'en France, pourrait-on penser, du fait que 90% de la forêt québécoise est publique. La population étant son propriétaire, elle devrait normalement se sentir davantage responsable de ce bien collectif.

Mais nous butons sur le même problème relevé par M. Pierre Lieuthagi, à savoir que l'humain cherche depuis toujours à vivre hors de la forêt. Ou à l'abattre. Dans le meilleur des cas, à l'ignorer. (C'est encore plus vrai chez nous si vous y ajoutez la réalité de la moustiquaille juivesque et juilletiste!)

Ce qui sans doute nous rassemble, c'est notre conscience peut-être plus pénétrante de ce qui se trame en forêt: notre survie. Nous en aurons toujours besoin pour s'abriter, se chauffer, et bien d'autres choses encore. Or la méconnaissance dont elle fait l'objet par la presque totalité de la population est abyssale. M. René Montagnon a raison de réclamer, pour la suite du monde, «l'appropriation morale des forêts par tout citoyen dès l'enfance.»

Longue vie à SOS Forêt France,

Richard Desjardins,

Vice-président de l'Action boréale.



Introduction de l'atelier 1. (photo Jean-Etienne Bégin)



Pierre Lieutaghi et Pierre Athanaze (de g. à dr.). (photo Jean-Etienne Bégin)



Max Bruciamachie, Daniel Vallauri et Gaëtan Du Bus De Warnaffe (de g. à dr.). (photo Jean-Etienne Bégin)»

Vendredi 16/10/2015 – 14h à 17h – Assises SOS Forêt
France à Gardanne (13)
Table-ronde n°1 :

La forêt, poule aux œufs d'or ou écosystème ?

Modérateur : *Isabelle BOURBOULON* – journaliste indépendante

Intervenants :

- *Pierre ATHANAZE* – Vice-Président de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) **Forêts Sauvages** et Président de l'ONG **Nature Re-wilding France**
- *Max BRUCIAMACCHIE* – Enseignant-chercheur à **Agro-paristech**
- *Pierre LIEUTAGHI* – Ecrivain, **Ethnobotaniste**
- *Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE* – Ingénieur forestier indépendant, membre du **Réseau pour les Alternatives Forestières (R.A.F.)**
- *Daniel VALLAURI* – Chargé du programme « Forêts » à l'ONG **W.W.F. France**.

Les règlements et discours de ces dernières années sur la forêt française sont remplis d'intentions vertueuses quant aux bienfaits que celle-ci devrait nous prodiguer. Isabelle BOURBOULON, pour introduire le premier débat de ces assises, revient sur le discours actuellement dominant qui consiste à présenter la forêt et le prélèvement de bois comme des puits de carbone privilégiés pour lutter contre les changements climatiques. Pierre ATHANAZE indique pourtant que le **protocole de Kyoto** rédigé en 1997 ne parlait pratiquement pas de la forêt.

Cette observation pose d'emblée la question de la représentation de la forêt dans nos sociétés occidentales, de l'état des connaissances sur les forêts, voire de la définition même du terme forêt. Pierre LIEUTAGHI rappelle l'étymologie commune entre la racine «sylv» et le terme «sauvage». Or ce qui est sauvage est redoutable, et nous sommes les héritiers de cette représentation de la forêt. A cet égard, il qualifie le mythe du retour à la forêt de «fantasme collectif» puisque depuis les temps préhistoriques on a toujours cherché à vivre hors de la forêt qui est soit détruite, soit redoutée, au moins dans les sociétés européennes.

Pierre LIEUTAGHI souligne que même Olivier de Serres en 1600 dans son traité d'agriculture de plus de mille pages n'a consacré que trois pages à la forêt, où il décrit la forêt idéale comme un ensemble d'arbres bien alignés. La perception de la forêt comme un écosystème ne va donc pas de soi dans notre société, encore marquée par cette vision qui relève plus de la ligniculture¹ que de la sylviculture.

La ressource bois et son renouvellement

Max BRUCIAMACCHIE précise que la forêt génère depuis longtemps en France une activité économique de premier plan : on exploite environ 60 Millions de mètres-cubes par an, au sein d'une filière qui représente plus de 400 000 emplois. En particulier, il rappelle que le bois énergie a toujours existé sous diverses formes, même si l'échelle de production atteinte ces dernières années est inédite depuis 50 ans.

Cependant, il constate actuellement une grande confusion dans l'appréhension des paramètres à considérer pour fixer le niveau d'utilisation de cette ressource, qui conduisent à faire croire au plus grand nombre et en particulier aux investisseurs industriels qu'un gisement de bois supplémentaire existe en France, qui ne demande qu'à être exploité.

1 - La ligniculture se définit comme la culture d'essences d'arbres en vue d'obtenir le maximum de bois dans un minimum de temps, en s'appuyant sur des interventions de type agricole (travail du sol, plantation mono-spécifique, sélection génétique, etc.).

La quantité de bois sur pied dans l'ensemble des forêts métropolitaines est de l'ordre de 2,5 Milliards de mètres-cubes : mobiliser cette ressource reviendrait à raser toute la forêt, puis à attendre plusieurs décennies (voire siècles) pour qu'elle repousse. On admet donc assez couramment qu'il convient de ne prélever que l'accroissement annuel naturel. Or l'accroissement en mètres-cubes de bois par an, mais plus encore sa part mobilisable est techniquement difficile à connaître avec précision, si bien que cette donnée fait l'objet de polémiques depuis plusieurs années.

Les rapports parlementaires se succèdent pourtant en France depuis plus de trente ans pour appeler à une mobilisation de volumes de bois supplémentaires (cf. un résumé dans Neyroumande et Vallauri, 2011²). Max BRUCIAMACCHIE estime qu'un tournant a été pris depuis le **Grenelle de l'Environnement** en 2007 : une estimation non consolidée par l'Inventaire Forestier National de la production biologique de la forêt de France métropolitaine à 106 Millions de mètres-cubes annuels a ouvert le champ à l'impératif de « produire plus de bois ». Ce chiffre montrait en effet une augmentation d'accroissement annuel de 30% sur 25 ans, et s'avérait bien supérieur aux 60 à 70 Millions de mètres-cubes mobilisés chaque année. Or l'IFN a ensuite précisé que ce chiffre était surestimé de 20%, sans que soient remis à plat les objectifs d'exploitation supplémentaire.

Pour autant, connaître la production ne peut suffire à bâtir une politique d'exploitation durable. Il convient d'ajouter au moins deux paramètres : la disponibilité, et le mode de valorisation de la forêt souhaité par le propriétaire.³ La disponibilité, qui intègre par exemple les

2 - http://www.wwf.fr/vous_informer/rapports_pdf_a_telecharger/?1160/regards-sur-la-politique-des-forets-en-france-2011

3 - Pour approfondir le lien entre les modes d'exploitation et de valorisation du bois et de la forêt, et les cycles du carbone, voir notamment le rapport « Le carbone forestier en mouvements : éléments de réflexion pour une politique maximisant les atouts du bois. » Magali Rossi pour le REFORA (Réseau écologique forestier Rhône-Alpes), 2015.

possibilités techniques (voire financières) d'accès à la ressource est un facteur limitant puisque les zones exploitables à des coûts raisonnables sont déjà équipées en desserte même si elles ne représentent que 40% de la surface de certains massifs montagneux. La disposition du propriétaire de mettre ou pas en marché le bois de sa forêt intervient également.

Selon Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE, le Grenelle de l'environnement et son prolongement, le discours d'Urmatt du Président Sarkozy en 2009, ont présenté la forêt comme un «Eldorado» de croissance dont les forestiers eux-mêmes n'auraient pas pris conscience. Dénonçant l'idée selon laquelle les surfaces de forêt en France augmentent encore, il pose la question de la définition de la forêt, eu égard à la nature des boisements gagnés depuis 1850 et au sort qui leur est réservé : transformation des taillis en monocultures résineuses, accélération des prélèvements dans les forêts faciles à exploiter, raccourcissement des cycles de production, priorité donnée à la mobilisation du bois sur l'amélioration de l'existant, etc.



Très gros chênes... pas encore vieux! (photo Bernard Boisson)

Les changements climatiques : opportunité ou menace pour la forêt ?

Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE présente les prospectives à l'horizon 2050 pour orienter les politiques forestières incluses dans le rapport du Conseil Général de l'Agriculture et de l'Espace Rural (CGAER) en 2008. Parmi les scénarios proposés, celui nommé « tout pour le développement durable » (sic) présente des propositions en rupture complète avec la tradition forestière française. Au plan sylvicole, il s'agirait de doubler la récolte annuelle de bois, d'établir 5 Millions d'hectares de taillis à courte rotation et de futaie résineuse en remplacement de taillis et de mélange futaie-taillis⁴ et d'introduire de nouvelles essences ou provenances censées mieux résister aux évolutions climatiques que la génétique en place. Au plan industriel et politique, il s'agirait de « structurer » le secteur des scieries vers un nombre limité de très grosses unités, d'assouplir la réglementation en matière de gestion forestière et d'inciter fiscalement à la mobilisation plus qu'à la protection de la ressource (« des dispositions autoritaires de mobilisation du bois »). En septembre 2014, un nouveau rapport d'orientation du CGAER pour la contribution de la forêt à la lutte contre le changement climatique confirme et précise la préférence pour ce scénario, en insistant sur la dynamisation de la récolte, le raccourcissement des cycles forestiers et le reboisement accru en résineux.

En parallèle, la forêt en libre évolution est présentée dans ce rapport 2008 du CGAER, comme un désert boisé dangereux, tant économiquement qu'au regard des changements climatiques, situation

4 - La futaie est un peuplement d'arbres provenant de régénération sexuée (par graine), le taillis un peuplement d'arbres provenant de régénération végétative (par rejet de souche essentiellement). Le mélange futaie-taillis est un type de forêts plus ou moins façonné par l'homme et dont le degré de naturalité est discutable, mais correspond sous nos latitudes à un état boisé ancien présentant un certain mélange d'espèces d'arbres (« essences ») pour la plupart autochtones. La surface totale de la forêt de France métropolitaine est évaluée par l'**Institut Géographique National** à 16,7 millions hectares.

face à laquelle l'Etat devrait réagir avec poigne. Sur ce point, Pierre ATHANAZE estime que les décideurs n'ont pas intégré les données scientifiques les plus récentes. En effet, on considèrerait encore dans les années 1990 que les flux de dioxyde de carbone dans une forêt naturelle s'équilibraient, entre absorption par photosynthèse et émission par respiration. Toutefois, une étude internationale parue dans la revue « Nature » en 2008⁵ a démontré que la plupart des forêts anciennes les moins perturbées par l'homme continuent à absorber plus de carbone atmosphérique qu'elles n'en rejettent. Cette étude démontre également que la déforestation mais aussi le remplacement de telles forêts par des boisements de production – paradoxalement qualifiés de puits de carbone – libère dans l'atmosphère un stock de carbone énorme stocké au fil des siècles. Le stock de carbone séquestré dans les sols en particulier est souvent négligé, alors qu'il augmente considérablement avec la maturité des forêts. Les arbres eux-mêmes ont un rythme d'absorption de dioxyde de carbone qui augmente avec leur âge. L'ensemble de ces données scientifiques contredit l'affirmation qu'une forêt jeune est plus efficace sur ce point, affirmation colportée au départ par les industries de la biomasse mais hélas de plus en plus reprise parmi les décideurs et même les forestiers de métier.

Une autre publication scientifique parue dans la revue « Science » en 2007⁶ va plus loin, en démontrant que la préservation et la restauration de forêts présentent un meilleur bilan carbone que la substitution d'énergies fossiles par des biocarburants pour une même surface de terres utilisées. Pierre ATHANAZE en conclut que promouvoir des forêts en libre évolution ou les plus équilibrées

5 - « Old-growth forests as global carbon sinks », Sebastiaan Luyssaert, E. -Detlef Schulze, Annett Börner, Alexander Knohl, Dominik Hessenmöller, Beverly E. Law, Philippe Ciais et John Grace, *Nature* vol. 455, 11/09/2008.

6 - « Carbon Mitigation by Biofuels or by Saving and Restoring Forests? » Renton Righelato* and Dominick V. Spracklen, *Science* vol. 317, 17/08/2007.

possibles constituent les deux pistes principales à explorer dans l'objectif de séquestration durable du carbone en excès dans l'atmosphère.

Dans le même temps, les changements climatiques vont très probablement fragiliser les écosystèmes forestiers, car des bouleversements sont annoncés à un pas de temps plus court que l'espérance de vie naturelle de la plupart des espèces d'arbres (plus de 800 ans pour un chêne sessile). Pierre LIEUTAGHI évoque une carte de végétation récemment élaborée par l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) qui postule sous certaines hypothèses des changements radicaux et accélérés de la végétation : migration des chênes jusqu'en Sibérie, expansion du mimosa, relégation du hêtre en montagne, etc.

Toutefois, Max BRUCIAMACCHIE tient à préciser que ces modèles n'intègrent pas suffisamment la diversité génétique considérable inhérente à chaque espèce d'arbre, qui fait que la disparition rapide d'une espèce donnée en un lieu donné est plus qu'incertaine. Dans ce contexte, les orientations politiques proposées par le CGAER incitant à transformer les forêts, présentées comme une prise en compte de ces changements, peuvent s'avérer paradoxalement être une source de fragilité supplémentaire, faute d'intégrer suffisamment toutes les données du problème.

Pierre LIEUTAGHI abonde dans ce sens, estimant que le mensonge actuel le plus vertigineux consiste à répéter que le problème principal de la planète serait le changement climatique, ce qui fait oublier d'autres problèmes tout aussi avérés et majeurs. Dénonçant par exemple l'envahissement planétaire par le maïs, qu'il qualifie de première plante invasive au monde, il rejoint sur ce point Pierre ATHANAZE et considère que la crise de la biodiversité est encore plus préoccupante que celle du climat.

Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE résume ainsi les deux grandes lignes politiques possibles : face à l'incertitude des évolutions climatiques et des marchés, accélérer le pas en imaginant que la technologie règlera tout, ou observer et faire avec les dynamiques naturelles et les spécificités économiques locales ? La première voie est pilotée par l'aval industriel et la finance, les emplois se réduisant dans la production et la transformation. Dans ce schéma, la performance à court terme est privilégiée par rapport à la qualité du travail, ce qui conduit à une vision minière de l'exploitation de la forêt, selon lui vouée à l'échec.

Le poids exorbitant de l'industrie et de la finance

La simplification des raisonnements concernant les interactions très complexes entre dioxyde de carbone, forêt et bois sert la vision politique d'une forêt aubaine pour l'atténuation de l'effet de serre planétaire. Le piégeage du carbone par les arbres devient un droit à polluer, et la forêt se trouve réduite à un outil pour capturer le carbone atmosphérique. Max BRUCIAMACCHIE et Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE, témoignent d'une inquiétude des forestiers sur la question de l'indemnisation des services de la forêt, notamment des « crédits carbone » à l'heure où le spectre de la préemption sur les biens forestiers tente de prendre corps (**extension des droits des SAFER** (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) et **loi Verdeille**).

Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE estime qu'un nouveau cap a été franchi avec l'apparition récente de la spéculation sur la ressource en bois énergie. Dans ce secteur, il dénonce une transition énergétique menée dans une logique purement spéculative, dont on fait porter le poids sur la nature et la société (divers mécanismes de financement publics⁷), jusqu'au prix des forêts qui a explosé en quelques années.

7 - Voir les compléments d'information apportés par Hannah MOWAT au plan européen dans l'atelier 4 de ces assises.



Souche d'un vieux chêne, forêt de Tronçais (photo Bernard Boisson)

Dans ce contexte, les intervenants du débat s'accordent pour constater que les gros acteurs industriels pèsent de plus en plus lourd dans la lutte d'influence. L'exemple de la centrale électrique à bois biomasse de Gardanne mise en place par le géant allemand de l'énergie Eon, avec 1 Mégatonne de consommation de bois frais (voire recyclé) projetée par an illustre cette tendance, de même qu'un grand nombre de projets en gestation, débattus en soirée lors de ces assises. La centrale Drax en Angleterre consomme quant à elle 7 Mégatonnes par an et projette d'augmenter sa capacité à 15 Mégatonnes de bois, provenant d'arbres entiers et importés en quasi-totalité.⁸

Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE souligne par ailleurs que les intérêts industriels font leur place dans les programmes de formation, citant le cas de certains responsables de formation qui ont des mandats dans le monde industriel, et l'influence croissante des gros industriels notamment dans certains BTS et Master forestiers.

Max BRUCIAMACCHIE rappelle tout de même qu'une souplesse existe encore dans les référentiels de formation et qu'une recherche et un enseignement sur le bois innovants et de qualité existe encore en France. Il situe le problème plutôt au niveau du tissu industriel qui valorise peu les propriétés technologiques des bois, entre autres le bois mature chez les résineux. Pourtant, cela paraît nécessaire car le bois va rapidement manquer, même si certains plans d'approvisionnement pour le bois énergie tablent sur la récupération des branches, voire des souches en forêt, ce qui constitue une grave dérive sur le plan environnemental. Il appelle notamment les architectes à exiger de la filière la fourniture de classes de résistance données, ce qui rendrait la construction bois plus économe en matière première.

8 - Les cas de Eon à Gardanne et de Drax sont largement présentés dans le film « Menaces sur la forêt française » de Benoît Grimon, présenté en avant-première lors des assises par l'auteur.

La nécessité d'une filière bois organisée localement, en circuits courts, formée à travailler et à valoriser la diversité des essences et des dimensions plutôt qu'à produire un matériau industriel de masse, est soulignée par l'ensemble des intervenants à ce débat. Pourtant les orientations actuelles semblent éloigner cette perspective.

Les forestiers sentent leur métier passer de sylviculteur à gérant de stock minier, et comme le souligne Daniel VALLAURI la place de la société civile et des associations dans les débats ressemble de plus en plus à un strapontin.

Des forestiers condamnés à la schizophrénie ?

Pour Max BRUCIAMACCHIE, gérer la forêt comme un écosystème ne consiste pas à opposer mais bien à concilier ses fonctions économiques, écologiques et sociales et ce à la plus petite échelle possible. Il considère que la logique agricole intensive soutenant la production par l'apport massif d'intrants ne marche pas en forêt, car on travaille sur du long terme dans un écosystème qui a sa dynamique propre. À l'inverse, on peut obtenir des rendements économiques intéressants en utilisant les dynamiques naturelles.

Dans les Landes, la productivité a été multipliée par deux (de 7 à 14 mètres-cubes par hectare et par an) grâce à l'amélioration génétique, la mécanisation du travail du sol et de l'exploitation etc., mais les rendements financiers sont très faibles. Si on intègre les deux grosses perturbations de 1999 et 2009, les rendements sont très mauvais. Ce système pourtant vanté comme exemplaire s'essouffle et pose des questions fortes sur le long terme. Dès que l'on dépasse un certain seuil d'investissement pour contrer la dynamique naturelle, que Max BRUCIAMACCHIE estime autour de 2000 euros par hectare pour une plantation de résineux comme le douglas, le système de production n'est rentable ni à court ni à long terme

On peut considérer la forêt comme un champ d'arbres ou comme un taillis à courte rotation que l'on récolte tous les trois ans pour la biomasse. Cette ligniculture fournit une part majeure des produits bois sur la planète,⁹ mais sous nos climats tempérés peut-être plus qu'ailleurs, on peut et on doit regarder au-delà de la production matière. Miser sur la qualité et la diversité est selon lui une piste d'avenir. Pour cela, il faut inscrire la production dans le fonctionnement écologique, augmenter la matière grise plutôt que les intrants, les heures de machine et de travail peu qualifié.

Finalement, il ne fait aucun doute pour lui que la forêt peut être une poule aux œufs d'or pour le propriétaire voire plus largement pour la société, mais à condition de n'être pas un système industriel de production de masse.

Allant dans le même sens, Daniel VALLAURI rappelle que le choix de la sylviculture a un impact sur les écosystèmes forestiers. Dans une réserve naturelle comme celle existant en forêt de la Massane dans les Pyrénées orientales, plus de 6500 espèces animales et végétales sont recensées sur 300 hectares, une très forte diversité qui a pu s'installer car la forêt est là depuis très longtemps avec de très vieux arbres. Or 79% des forêts de France Métropolitaine ont moins de 100 ans (sources IGN), ce qui est très peu pour une forêt et sa biodiversité associée. Ce constat doit inciter les forestiers français en priorité à accompagner la maturation de leur forêt, puisque les arbres âgés et le bois mort sous toutes ses formes sont les supports de vie d'un quart de la biodiversité. L'écologie de la forêt nous enseigne comment conserver les rouages de ce moteur de production de bois qu'est l'écosystème forestier et ses principes de fonctionnement souvent regroupés sous le terme naturalité.¹⁰ S'en inspirer lui semble incontournable pour une gestion forestière qui doit satisfaire à de multiples fonctions.

9 - D'après la FAO (*Food and Agriculture Organization of the united nations - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*)), en 2007 la forêt monofonctionnelle de production représente 30% des surfaces forestières, 7% sous forme de plantations industrielles qui produisent à elles seules 40% du bois rond mis sur le marché mondial.

10 - Cf Rossi et Vallauri (2013), <http://www.foretsanciennes.fr/wp-content/uploads/Rossi-Vallauri-2013.pdf>



Hêtraie en forêt de la Massane (photo Bernard Boisson)



Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE indique que toute coupe de régénération de plus de 0,5 hectares est considérée comme défavorable pour une large majorité d'espèces forestières. Les grandes coupes ne font qu'apporter en forêt une biodiversité généraliste ou de milieux ouverts, concurrençant les espèces typiquement forestières. Cela fait partie des données fournies par les chercheurs en écologie forestière que les gestionnaires forestiers sont en mesure d'intégrer.

Max BRUCIAMACCHIE estime ainsi qu'il n'existe pas de dilemme pour un forestier entre produire et protéger, mais qu'une certaine schizophrénie s'est développée au plan juridique, administratif et politique. En effet, le code forestier français a été créé pour empêcher les propriétaires forestiers de trop couper, alors que les textes publiés depuis le Grenelle de l'environnement incitent les propriétaires à couper plus. C'est paradoxal.

En forêt privée, Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE dénonce un cadre réglementaire trop souple. Certains techniciens d'administration souhaitent par exemple bloquer des plans simples de gestion (PSG)¹¹ qui ne leur semblent pas respectueux de la forêt mais le cadre légal actuel ne le leur permet pas.

Pierre ATHANAZE comprend quant à lui le malaise des forestiers car on leur demande de tout payer par la vente de bois et les revenus de la chasse. Gaëtan DU BUS DE WARNAFFE, tout en confirmant les propos de Max BRUCIAMACCHIE sur l'intérêt économique d'une sylviculture naturaliste, souligne que faire le choix de l'automation

11 - Le plan simple de gestion est le document de planification des forêts privées en France. Obligatoire pour les propriétés privées forestières de plus de 10 ou 25 hectares (selon les départements), il prévoit dans les grandes lignes les règles de gestion forestière pour une durée de 10 à 30 ans.

écologique¹² peut demander une énergie colossale en partant d'une monoculture. Selon lui le forestier ne pourra pas faire ce choix seul. Dans les forêts artificialisées, il faudra aider ce qui peut s'apparenter à une conversion à l'agriculture biologique. La société civile doit s'impliquer dans ce soutien, en s'associant aux forestiers qui ont choisi leur métier par amour de la forêt et souffrent de la voir maltraitée.

Pierre LIEUTAGHI rappelle que le mot forêt (*silva forestis*) signifie «ce qui est en dehors», c'est-à-dire en dehors de ce qui est civilisé, en dehors de l'enclos qui appartient au pouvoir, de l'enclos qui appartient au sacré. Actuellement dans nos sociétés, la forêt c'est du spectacle, de l'économie et de la spéculation, donc cela reste «l'extérieur». A cet égard, notre rapport à la forêt n'est peut-être pas plus ambigu qu'autrefois.

D'un côté on a le souhait non exprimé de perpétuer la nature, évoquée comme une sorte de bien idéal, et de l'autre on souhaite en tirer le plus de ressources financières possible. D'autre part on la voit comme un salut contre ce que l'on est en train de détruire, par exemple le climat. On est donc dans une position d'incertitude absolue.

En conclusion, Pierre LIEUTAGHI insiste sur l'intérêt de ce type de débat, pour résister aux mensonges. « Nous devons veiller à la précision du langage qui amène à une meilleure compréhension des réalités, condition sine qua non pour se détacher de la duperie des annonces politiques. »

*Synthèse réalisée avec bonne volonté par le Snupfen-Solidaires pour
le collectif SOS Forêt France*

12 - L'automation biologique ou plutôt les automatisations biologiques peuvent être définies dans le milieu de la sylviculture comme les processus évolutifs naturels conduisant à un contrôle automatique de la régénération et du développement d'arbres d'espèces diverses dans l'écosystème forestier. « Il s'agit de mettre en œuvre les grandes possibilités de rationalisations biologiques combinant la dynamique évolutive naturelle et les principes de concentration des forces sur l'essentiel » (Pr. Jean-Philippe SCHUTZ, 1995).



Vincent Magnet, René Montagnon, Julien Iladoy, Sylvain Thomassin et Lolo Merhlot (de g. à dr.). (photo Jean-Etienne Bégin)



Projection d'un film de Bernard Boisson sur l'industrialisation des forêts en Roumanie. (photo Jean-Etienne Bégin)

*Samedi 17/10/2015 – 9h à 12h – Assises SOS Forêt
France à Gardanne (13)*
Table-ronde n°2 :

Des forêts ancrées dans un territoire

Modérateur : *Julien ILADOY* – forestier

Intervenants :

- *Emmanuelle ROUFF* et *Lolo MERLHIOT* – « **Paysans-forestiers de Treynas** » (Ardèche), coopérative affiliée au mouvement Longo Maï
- *Vincent MAGNET* – Organisation Non Gouvernementale (ONG) « **Nature sur un Plateau** » (Plateau de Millevaches, Limousin)
- *Sylvain THOMASSIN* – **Animateur Nature** indépendant en Meuse
- *René MONTAGNON* – **Snupfen-Solidaires**, conseiller forêt auprès d'Europe-Ecologie-Les-Verts

A partir de la présentation abondamment illustrée de deux exemples concrets de territoires forestiers très contrastés, le débat aborde les rapports complexes qu'entretiennent les citoyens avec les forêts de leur territoire.

Représentation et appropriation locale des forêts

Le cas du Plateau de Millevache dans le Limousin, présenté par Vincent MAGNET, pose d'emblée la question de la représentation des forêts qu'ont les habitants d'un territoire. Ce « néo-rural » préoccupé par l'état des forêts, comme il se présente lui-même, a contribué à fonder l'ONG « Nature sur un plateau » en réponse à une situation qu'il juge préoccupante, afin de sensibiliser les citoyens aux forêts et d'améliorer leur naturalité. Employé pendant six ans par

le **Parc naturel régional de Millevaches en Limousin**, il met à profit les connaissances acquises sur ce territoire pour éclairer des citoyens de plus en plus nombreux à contacter « Nature sur un plateau ».

Il présente le Plateau de Millevache comme un territoire de landes et pâtures quasiment dépourvu d'arbres pendant plusieurs siècles, où la culture forestière est absente des mentalités et de la mémoire collective, alors que le taux de boisement atteint actuellement plus de 50%. L'arbre semble souvent considéré comme un ennemi, comme en témoignent çà et là des abattages ou des mutilations de vieux hêtres sans raison apparente.¹³ Quand on étudie l'histoire récente, en particulier les 60 à 70 dernières années, force est de constater que l'apparition de la forêt, résineuse et privée à 90%, coïncide avec l'exode de la population. Cet exode est ici tellement considérable que le Plateau, avec 4 à 7 habitants au kilomètre carré, peut désormais être considéré comme un désert d'après les critères de l'Organisation mondiale du commerce. Les deux tiers des propriétaires forestiers n'habitent d'ailleurs pas la région, ce qui bien entendu ne facilite ni leur connaissance du territoire, ni leur attachement à celui-ci.

Cette tendance à la désertification touche également le territoire où vivent et travaillent les Paysans-forestiers de Treynas, représentés lors du débat par Emmanuelle ROUFF et Lolo MERLHIOT. En revanche la forêt y a toujours été présente et diversifiée (mélange de feuillus et de résineux), et partagée entre des propriétaires de plus en plus nombreux. Toutefois cette division des terres forestières et agricoles, qui s'accroît à chaque succession est, selon Emmanuelle ROUFF, catastrophique, encourageant l'exode et l'abandon des terres. C'est l'une des motivations de l'aventure collective lancée dans le sillage de mai 68 par leur communauté de paysans devenus par la suite paysans-forestiers. Constituée de dix personnes qui vivent et travaillent sur une propriété

13 - Cf. les propos de Pierre Lieutaghi lors de l'atelier 1 sur l'étymologie de la forêt renvoyant aux notions de sauvage, et qui rappelait que les sociétés européennes qui ont toujours redouté ou cherché à détruire les forêts.

collective de 300 hectares, dont 100 hectares de forêt, la communauté développe une poly-activité autonome en s'attachant à démontrer que la forêt, au même titre que les terres agricoles, peut faire vivre les gens. Le volet forestier de leurs activités est en plein développement de l'amont à l'aval, jusqu'aux chantiers de rénovation en bois. Leur activité forestière est conçue comme une suite d'expérience où la transmission du savoir et des techniques, l'aventure humaine, souvent l'éducation à la nature, prennent le pas sur la recherche d'un rendement horaire ou d'un retour financier. Les Paysans-Forestiers de Treynas nous disent ainsi vivre au quotidien ce que Sylvain THOMASSIN rappelle à l'occasion de ses prestations d'animation-nature : la forêt est un espace à vivre, économique, social, environnemental, essentiel pour la santé, la créativité et le ressourcement psychique.



Cascade dans une forêt d'Auvergne (photo Bernard Boisson)

Relocalisation des activités forestières ou industrialisation des forêts ?

René MONTAGNON, retraité de l'Office National des Forêts, militant et ancien secrétaire général du syndicat Snupfen-Solidaires souligne la tendance actuelle à une dépossession du milieu et des décisions sur un territoire par les personnes qui y vivent. Ce sont alors les décisions institutionnelles qui s'imposent, résumées en matière forestière ces dix dernières années par l'objectif de sortir plus de bois des forêts françaises. Le Plateau de Millevache tout comme la Haute Ardèche, à majorité de forêts privées, illustrent bien ce problème.

Toutefois, les Paysans-Forestiers de Treynas témoignent d'une expérience à l'opposé de cette tendance, grâce principalement à des choix collectifs (achat de forêts, mise en commun des moyens de production), et à un travail exclusivement en filière courte. La volonté de se soustraire à la filière industrielle est clairement explicite selon Emmanuelle ROUFF. La diversification de leur activité concoure également à une implication des acteurs locaux, au-delà de la communauté de Treynas.

Pour toutes les raisons évoquées plus haut, le Plateau de Millevache souffre à l'inverse d'un manque d'implication de la population dans les activités forestières. Les 20000 propriétaires forestiers, dont les deux tiers n'habitent pas le Plateau, s'en désintéressent pour la majorité d'entre eux, ou ne la perçoivent que comme une source de revenu financier. La filière industrielle aval pèse dès lors de tout son poids dans les modes d'utilisation des terres forestières; Vincent MAGNET estime que la très faible représentation des forêts publiques (moins de 10% en surface) facilite également ce phénomène.

Sous l'angle économique, c'est de plus en plus la demande de masse qui conditionne l'utilisation de la ressource, avec trois grands types

de débouchés en plein essor: les scieries utilisatrices de bois moyens¹⁴ résineux, le bois biomasse et l'export de grumes vers la Chine. Vincent MAGNET évoque même un risque de pénurie en bois bûche, malgré le faible niveau de population, pour les 60% de foyers qui se chauffent au bois.

Ces deux exemples illustrent bien comment deux modèles économiques diamétralement opposés conduisent à des usages des forêts très différents, qui marquent fortement le paysage forestier. Les Paysans-Forestiers de Treynas, dans leurs forêts tout comme dans les forêts proches où ils interviennent sur des chantiers de démonstration, mettent l'accent sur la valorisation maximale d'une ressource limitée. Ils cherchent à développer les techniques telles que la traction animale et les savoir-faire de qualité respectant le milieu naturel. La valorisation des différentes essences et qualités de bois, le renoncement aux coupes rases conduisant à s'intéresser aux principes de la sylviculture irrégulière (développés notamment par l'ONG **Prosilva**), transforment peu à peu les forêts du territoire en peuplements diversifiés, bien que ceux-ci soient relativement jeunes (moins de 100 ans) au même titre que les boisements du Plateau de Millevache.

A l'inverse, le paysage forestier du Plateau de Millevache est très uniformisé: plus de 90 % de plantations équiennes,¹⁵ composées quasi exclusivement de douglas. Vincent MAGNET souligne que l'attrait de ces forêts pour le public est quasiment nul, comme en témoignent les pistes de randonnée ou de ski de fond à l'abandon. La vocation du territoire semble dès lors se limiter à celle d'usine à bois, fournissant sur 20% de la superficie du Limousin 50% du bois récolté sur cette région.

14 - Ces grumes de 30cm voire 25cm de diamètre sont désormais recherchées de préférence aux grumes de diamètre supérieur, naguère prisées compte-tenu des qualités technologiques du bois mature, intrinsèquement meilleures que celles du bois juvénile.

15 - Peuplement d'arbres d'âges pratiquement identiques sur chaque parcelle forestière.

La volonté d'une gestion durable de cette ressource n'est même pas avérée selon Vincent MAGNET qui estime que seul 30% du renouvellement des peuplements après coupe rase est assuré.

Conséquences techniques et écologiques de ces différentes approches
En rassemblant les connaissances acquises lors de son activité au Parc régional et un grand nombre de résultats d'études scientifiques, Vincent MAGNET a établi un diagnostic environnemental complet du Plateau de Millevache pour les besoins de son ONG « Nature sur un Plateau ».

Etymologiquement, le nom de « Millevache » vient de « mille sources » en raison d'un réseau hydrographique très dense, qui induit un enjeu très fort quant à la ressource en eau de la région. Or la pratique des coupes rases fait appel à des engins très lourds (abatteuses de 17 à 20 tonnes) pour satisfaire la demande massive des industriels. L'omniprésence de ravinements, coulées de boues, mélanges d'horizons du sol, atteste d'une mécanisation inadaptée à une préservation des sols et de l'eau, qui plus est dans un contexte de roches-mères naturellement acides, caractérisé par une faible activité biologique dans les sols. Ceux-ci sont travaillés sans ménagement, parfois jusqu'à faire remonter en surface le tuf sableux, arène granitique quasiment stérile.

Des phénomènes de carence en cuivre sont constatés pour les douglas, compensés par des dépôts de sulfate de cuivre. La succession des coupes rases s'accompagne d'une augmentation considérable du taux de nitrates des sols (aggravé par la nitrification accompagnant naturellement la décomposition des aiguilles de Douglas). Par ailleurs, les insecticides sont largement employés pour assurer la reprise de plantations pures de douglas, notamment l'imidaclopride sous la marque Suxon-Forest, produit 7000 fois plus toxique que le DDT, à raison de trois fois la dose létale pour les abeilles selon les calculs de Vincent MAGNET. Le Suxon Forest n'est pourtant que très faiblement taxé au titre de la Loi sur l'eau : seulement 0,1€ par kg de matière active.

Pour autant l'adaptation des plantations aux changements climatiques est loin d'être garantie, en particulier si l'on se réfère à certains modèles régionaux qui émettent l'hypothèse d'un abaissement de la pluviométrie en haut du Plateau de Millevaches (900mm/an d'ici 2070, avec des périodes sèches, contre 1500mm/an actuellement), ce que les Douglas plantés ne sont a priori pas à même de supporter.

Chez les Paysans-Forestiers de Treynas, le respect du milieu naturel s'est imposé dès le démarrage de leur activité forestière. Soixante sur les 100 hectares de forêts possédés par la communauté ont été acquis pour les soustraire aux coupes rases. Partis d'un faible niveau de connaissance en la matière, Lolo MERLHIOT, Emmanuelle ROUFF et leurs amis de Treynas ont choisi de nouer des liens avec le Réseau pour les Alternatives Forestières (**R.A.F.**). L'apprentissage et la progression se sont faits en accueillant, en expérimentant et en ouvrant la porte à la controverse.

Limiter au strict nécessaire la mécanisation s'est imposé dès le départ comme une évidence pour le respect de leur forêt. Hormis les porteurs¹⁶ utilisés sur les pistes forestière, le bûcheronnage est entièrement manuel et le débusquage¹⁷ des bois assuré essentiellement par traction animale, voire par câble-mât.¹⁸ Le travail se fait alors à un «rythme apaisé» selon Emmanuelle ROUFF, ce qui n'exclut pas un certain rendement acquis grâce à l'envie d'apprendre et le transfert de savoir-faire qui les anime au quotidien. Les Paysans-Forestiers de Treynas estiment ainsi qu'aucune limite technique à la traction

16 - Porteur : engin doté d'un plateau et d'une grue permettant le débardage des bois par portage (synonyme débardeuse).

17 - Débusquage : le débusquage consiste à déplacer les bois abattus jusqu'au bord d'une coupe inaccessible aux engins de débardage. Le débardage sera réalisé ensuite pour mettre le bois abattu «à port de camion».

18 - Câble-mât : machine utilisée pour le débardage par câble, mobile, installé sur un camion, un tracteur agricole une remorque, un bulldozer etc.

animale (y compris pour désencrouer¹⁹ des bois) ne se présente dans leur contexte de moyenne montagne. En matière de câble-mât, ils parviennent à des rendements de 200 mètres-cubes par jour.

Pour illustrer le savoir-faire acquis en matière de respect du sol et du milieu, Lolo MERLHIOT cite l'exemple d'un appel d'offre pour réhabiliter d'anciennes terrasses agricoles enrésinées, auquel les Paysans-Forestiers de Treynas ont été les seuls à pouvoir répondre de façon satisfaisante.

Du local au global, les leviers d'action

René MONTAGNON relève que l'exemple du Plateau de Millevaches présenté par Vincent MAGNET est symptomatique d'une confiscation des profits réalisés sur une ressource par quelques grands acteurs industriels et financiers, aux dépens de populations qui héritent des dégâts environnementaux et sociaux. Face à la mondialisation de ce problème, qui affecte directement des citoyens de plus en plus nombreux, bien au-delà de territoires désertés, il lui paraît nécessaire de s'armer de nouveaux outils.

La concentration des industries de la filière bois agit selon lui comme un rouleau compresseur, aggravé par les démarches visant à concentrer également la propriété forestière. Peser sur les décisions législatives auprès des élus locaux lui apparaît néanmoins indispensable. Pour cela, les citoyens doivent d'abord être éclairés par une circulation des connaissances et des sensations forestières du local au global, à l'heure où – par exemple – les catalogues de stations²⁰ et les

19 - Un arbre qui, étant tombé sur un autre par une cause quelconque, y reste entravé, est dit « encroué ».

20 - Développés depuis les années 1980, l'étude des stations forestières sous forme de catalogues scientifiques par région naturelle fonde le choix des essences à favoriser pour les forestiers. Une station forestière est une étendue de terrain boisé homogène quant aux conditions de sol, de climat et de végétation.

données scientifiques sur l'adaptation des forêts au changement climatique s'avèrent souvent interprétés en fonction des intérêts des grands industriels.

René MONTAGNON estime que les actions de développement économique régional sont un des meilleurs outils pour renverser la tendance. Plutôt que de pénaliser les propriétaires qui ne coupent pas de bois, promouvoir l'utilisation d'une diversité de bois locaux permettrait de soutenir ou d'aider à l'implantation de petites industries ou d'artisanat générateur d'emploi et de valeur ajoutée, et de diversité en forêt. Des exemples comme celui des Paysan-Forestiers de Treynas, en tant qu'initiative locale de rupture avec le modèle dominant, doivent selon lui inspirer les décisions politiques.

Emmanuelle ROUFF et Lolo MERLHIOT soulignent que la diversité de leurs forêts est également liée à la volonté de transformer eux-mêmes le bois pour en tirer le maximum de valeur ajoutée, grâce à l'achat d'une scie mobile. Cela leur permet de valoriser la diversité des essences de bois de leur forêt, en misant sur la meilleure valorisation technologique de différentes catégories de bois, mais aussi avec la volonté de proposer de belles charpentes, de belles huisseries, de beaux meubles, dans le cadre des chantiers de rénovation qu'on leur confie de plus en plus.

Ce maillon de leur filière génère un revenu ré-investi dans une meilleure rémunération des travailleurs. Cette répartition des revenus constitue pour les Paysans-Forestiers de Treynas la condition pour obtenir un travail de qualité en forêt. Ils estiment en effet que la plus-value réalisée, notamment dans le domaine des charpentes, est scandaleuse en regard du niveau de rémunération des bûcherons.



En forêt de Compiègne... (photo Bernard Boisson)

Sur le plan de la fiscalité, René MONTAGNON propose quelques mesures à créer ou renforcer pour favoriser une gestion des forêts soutenable et multifonctionnelle. En matière de droits de transmission, il défend la mesure d'exonération de 75% qui s'applique en forêt; mais il déplore l'absence de fiscalité sur les coupes rases, qui encourage certains propriétaires à raser leur forêt avant de la transmettre. Il évoque par ailleurs la possibilité de jouer sur la TVA pour favoriser la mise en œuvre de gros bois de haute qualité, ou de créer des chèques «emploi-énergie» pour éviter le marché parallèle qui concerne environ 88% du bois de chauffage.

Il insiste enfin sur la nécessité d'une appropriation morale des forêts par tout citoyen dès l'enfance, et la réhabilitation de la notion de bien commun, par comparaison notamment avec l'eau.

Sylvain THOMASSIN propose quant à lui d'autres pistes pour renouveler l'usage des forêts et susciter un regain d'intérêt des populations pour ces espaces à part. Proposer des activités de proximité en forêts permettrait de faire redécouvrir la source de bien-être que constituent ces espaces de «sauvagerie apparente», qui en font des lieux privilégiés pour «vivre dans l'ici et maintenant».

Par ailleurs, l'éducation à la nature gagnerait selon lui à s'inspirer d'approches ludiques et esthétiques du milieu forestier. La «morphodiversité» des formes végétales lui semble ainsi plus accessible au grand public que la biodiversité, de même que l'intérêt d'espèces particulières comme le sureau plus évident dès lors que l'on montre comment fabriquer un sifflet...

Il appelle ainsi les forestiers à mieux intégrer la vocation sociale dans les choix techniques, prenant en compte la sociologie des personnes fréquentant une forêt donnée. Au-delà de l'aspect essentiel d'éducation et de reconnexion de l'Homme du ^{XXI}^e siècle à la nature, la forêt pourrait devenir le support d'une activité touristique dans des secteurs économiquement défavorisés.

Vincent MAGNET, dans un territoire qui cumule les handicaps pour une prise en charge de leurs forêts par les habitants, témoigne lui aussi de l'énorme travail de sensibilisation à accomplir auprès des citoyens, qu'ils soient ou pas acteurs économiques de la filière. A force d'alertes et de communications de la part de son association, il constate un intérêt croissant chez certains propriétaires pour une gestion forestière plus soutenable.



Forêt dans le delta de la Sauer (photo Bernard Boisson)

*Synthèse réalisée avec bonne volonté par le Snupfen-Solidaires pour
le collectif SOS Forêt France*





Régis Lindeperg, Philippe Canal et Elsa Fayner (de g. à dr.). (photo Jean-Etienne Bégin)



Elsa Fayner et Aline Salvadon (de g. à dr.). (photo Jean-Etienne Bégin)



Nicholas Bell. (photo Jean-Etienne Bégin)

*Samedi 17/10/2015 – 14h à 17h – Assises SOS Forêt
France à Gardanne (13)*
Table-ronde n°3 :

La forêt, un bien commun à défendre collectivement

Modérateur : *Elsa FAYNER* – journaliste

Intervenants :

- *Regis LINDEPERG* – graphiste, secrétaire de l'ONG

Adret-Morvan

- *Philippe CANAL* – forestier, syndicat Snupfen-Solidaires

- *Nicholas BELL* – collectif SOS forêts du Sud, animateur
de **Radio Zinzine**

- *Aline SALVAUDON*, – chargée de mission « espaces
naturels » au **parc naturel régional du Luberon**

Les deux cas de figure présentés lors de l'atelier précédent révèlent deux images antagonistes de l'ancrage de la forêt dans les territoires ; les paysans-forestiers de Treynas se sont réapproprié la forêt, faisant vivre un modèle de filières courtes, une vision multifonctionnelle respectueuse des équilibres ; à l'inverse sur le plateau de Millevaches en Limousin, de gros complexes industriels forestiers exploitent sans réelle culture forestière, profitant entre autres du faible impact politique qu'ont les habitants de ce territoire très peu peuplé.

Il y a donc nécessité de réapprendre la forêt à tout un chacun, à l'école et tout au long de la vie pour comprendre les fonctions psychosociales de notre environnement naturel. Nécessité également d'améliorer les outils législatifs et réglementaires qui permettraient peut-être d'éviter l'exemple du Plateau de Millevaches.

Nécessité encore de mieux associer les citoyens que nous sommes à la réappropriation d'un bien commun forestier, de favoriser les synergies, comme au sein du réseau pour les alternatives forestières (**RAF**) et des collectifs SOS forêt.

Elsa FAYNER énonce une définition récente des biens communs selon laquelle il s'agit de ressources gérées, et le cas échéant défendues, par une communauté qui en définit les droits d'usage et organise son propre mode de gouvernance ; il peut s'agir d'une communauté locale gérant une ressource matérielle ou d'une communauté globale gérant une ressource immatérielle. L'approche par les communs constitue une alternative à la gestion par l'Etat ou par des acteurs privés. Cette notion du bien commun est alors bien distincte de celle de bien public.

Le troisième atelier de ces assises pose la question d'une réappropriation collective des forêts ou de certaines de ses ressources, fonctions ou dimensions. Face aux menaces débattues lors des assises, il s'agit ici d'illustrer des exemples concrets de lutte, pour identifier les facteurs de succès et d'échec.

Bien commun et veille citoyenne

Des biens communs tels que l'eau, ou les sols sont étroitement liés pour leur fonctionnement et leur qualité à la forêt, on peut donc légitimement considérer la forêt comme un bien commun. Au niveau international, c'est une conception défendue notamment par la FAO,²¹ qui recense depuis 1946 l'évolution de la ressource forestière mondiale, émet des rapports publics et alerte l'opinion sur la déforestation.

21 - Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Son objectif suprême affiché est « Aider à construire un monde libéré de la faim », sa devise, inscrite sur son logotype, est « Fiat panis » (expression latine signifiant « qu'il y ait du pain (pour tous) »).

Au niveau européen, depuis 1990 ont eu lieu six conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe ; on peut parler à ce niveau de prise en compte des forêts européennes comme bien commun. Ces conférences établissent des recommandations pour définir une gestion durable des forêts Européennes.

En France, la notion de bien commun forestier est présente dans le Code Forestier, mais elle est absente de la Loi d'orientation Agricole et Forestière de 2014. Par ailleurs les recommandations issues des conférences ministérielles européennes sont non contraignantes, basées sur des démarches volontaires. Il apparaît ainsi qu'une forte implication des citoyens est incontournable pour faire reconnaître cette dimension de biens communs forestiers.

Regis LINDEPERG illustre le rôle des citoyens dans la lutte contre le projet de grosse scierie-incinérateur Erschia dans le Morvan. Cette usine prévoyait de transformer annuellement un volume de 500 000 mètres-cubes de résineux et ce alors que la production soutenable du massif (de 1 à 1,1 million de mètres-cubes par an) est déjà récoltée et transformée localement. Le projet tablait sur un pic de production théorique de 1,5 million de mètres-cubes à l'horizon 2020 qui s'il était récolté à cette échéance aurait des conséquences brutales aux niveaux paysager, social et environnemental. Plus grave encore ce projet « oubliait » de tenir compte du fait qu'immédiatement après ce pic de production, la production du massif retombait durablement à 1,2 millions de mètres-cubes. Après 2020 l'approvisionnement de la filière actuelle augmentée de cette nouvelle usine aurait donc conduit à une industrialisation de la forêt morvandelle (coupes rases à 35 ans, enrésinements massifs, fertilisation....) qui n'aurait toutefois pas empêché la fermeture de scieries existantes. Nullement alertés pour certains de ce seuil de récolte à ne pas franchir, les responsables politiques locaux ont fait la promotion de ce projet auprès de la population : usine zéro déchet, générateur qui ne dégagera que de la vapeur d'eau, nombreux emplois à la clef, etc., jusqu'à dédier la maison

de pays à ce projet. Par ailleurs Erscia devait produire 250 000 tonnes par an de granulés bois énergie pour alimenter une usine électrique du groupe Engie-ElectraBel ...dans le nord de la Belgique.

Face à l'aveuglement des élus qui ne mesuraient pas les conséquences négatives du projet (déséquilibre de la filière régionale, transports démesurés, pollution...) s'est constitué un collectif de villageois et d'associations. Celui-ci est intervenu auprès du Conseil Economique et Social de Bourgogne, et des parlementaires du Sénat et de l'Assemblée Nationale dans le cadre du Projet de loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt. D'autres associations ont porté le dossier en justice, deux référés ont été gagnés contre les arrêtés du préfet.

A l'occasion d'un changement de pouvoir ministériel, le préfet a été remplacé par une préfète dédiée selon Régis LINDEPERG au projet Erscia. Cette dernière a publié un troisième arrêté annulant le précédent pour éviter des soucis de délai, et permettre de lancer les travaux d'implantation de l'usine avec un renfort policier pour protéger le chantier.

Au vu du déclenchement des travaux, les citoyens mobilisés ont décidé d'installer une «zone à défendre» (ZAD) sur le terrain, en implantant des tentes puis des cabanes, dans l'idée de la ZAD de Notre Dame des Landes.

Les ingrédients d'une lutte réussie

Régis LINDEPERG souligne en premier lieu que la création du collectif puis l'installation de la ZAD a rassemblé des militants citoyens de tous milieux sociaux, et créé des liens entre des personnes qui ne se seraient peut-être pas rencontrées par ailleurs.

Il insiste ensuite sur la communication, sur divers supports (réseaux sociaux, presse écrite, pétitions, affiches...) ainsi qu'événementielle

(ateliers-animations, concert de soutien...), qui a permis de retourner la population contre le projet. En l'occurrence, il s'agissait de faire comprendre que la ressource n'était pas disponible pour faire tourner l'usine, sauf à fermer d'autres unités et détruire des emplois.

Philippe CANAL du syndicat Snupfen-Solidaires précise que c'est la médiatisation lancée par l'ONG Adret-Morvan de Régis LINDEPERG qui a interpellé les militants du Snupfen dans un premier temps puis les a engagés à s'impliquer. Ce soutien fut d'abord physique, mais aussi technique dans la recherche de l'information, car ce genre de projet en lien avec les pouvoirs publics se monte souvent dans une relative discrétion. Le Snupfen a pu récupérer et analyser des rapports relatifs au projet émanant notamment des inspections générales et du FCBA.²²

Selon Philippe CANAL, l'association entre son syndicat et Adret-Morvan, a apporté une crédibilité à la lutte et a été gagnant/gagnant pour chacun des partenaires. D'un côté, l'alerte lancée par un syndicat forestier contre un tel projet est souvent reçue froidement par l'opinion: le syndicat porte souvent l'image d'un mécontentement permanent, c'est l'image d'Epinal du syndicaliste qui est toujours contre. A l'inverse, les militants associatifs ne sont pas taxés de corporatisme car ils défendent un bien commun mais ils peuvent manquer parfois d'arguments techniques ou être présentés comme tels par les politiques ou les médias.

Régis LINDEPERG renchérit en précisant qu'Adret-Morvan a pu s'appuyer sur les connaissances forestières du Snupfen, alors qu'aucun organisme officiel ne voulait les soutenir.

22 - L'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) est un Centre technique industriel gouverné par des représentants d'entreprises sous le contrôle de l'Etat chargé de recherche et de développement pour la filière forêt-bois.

De son côté le Snupfen interpellait depuis plusieurs années la Région Bourgogne pour l'alerter sur l'impossibilité d'accroître l'industrie de première transformation au vu de la ressource. Cet avis s'est trouvé partagé également par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) concernant la forêt privée, ainsi que par l'antenne régionale de la Fédération Nationale du Bois, et par divers rapports dont celui de l'ENSAM (Ecole nationale des Arts et Métiers) de Cluny sur la ressource en douglas. Les promoteurs du projet ERSCIA n'ont pas contesté ces études, ils ont juste annoncé qu'ils comptaient agrandir leur rayon d'approvisionnement.

Les associations environnementales ont souvent recours à des expertises, mais les groupes industriels et financiers exploitent aussi le filon. Régis LINDEPERG explique qu'il a fallu aller chercher les travaux indépendants des groupes de pression et croiser les données pour gagner la bataille des idées.

Pendant 18 mois, la ZAD a servi de point d'ancrage de la lutte pour freiner l'avancée des travaux. Dans le même temps, les recours juridiques déposés par d'autres associations ont montré les atteintes à des espèces protégées et habitats naturels de zone humide que causerait l'installation industrielle. Toutefois en l'absence de ZAD les travaux auraient sans doute détruit la zone humide avant le jugement : Régis LINDEPERG estime ainsi que la ZAD a servi en quelque sorte d'auxiliaire de la justice.

A la fin du mouvement, Régis LINDEPERG considère qu'Adret-Morvan maîtrisait mieux les débats techniques et la communication que les institutionnels et ERSCIA. Par ailleurs l'organisation sous forme de collectif d'associations, de syndicats et de citoyens permettait souplesse et grande réactivité. C'est selon Régis LINDEPERG l'une des clés du succès, car les changements de tactique incessants des décideurs exigeaient parfois une action immédiate qui n'était validée ou corrigée collectivement qu'a posteriori.

Au chapitre des difficultés rencontrées, Regis LINDEPERG relève que les avocats ont tendance à manipuler les militants, peu férus en matière juridique. Cela crée des tensions entre les divers groupes de pressions qui se sentent mis de côté. De même, les médias peuvent détourner l'information et créer la zizanie. Enfin il est parfois délicat de gérer certains militants (risque de débordements), et il regrette une sortie de ZAD peu médiatisée, sans point d'orgue pour souligner la victoire et sortir en fanfare.

Le bilan reste néanmoins très satisfaisant. Afin de pérenniser le mouvement citoyen, Adret-Morvan a acheté un café-restaurant, dans l'idée de conserver un lieu de rencontre. Il est animé de conférences, de « cafés-forêt », de marchés bios, de concerts, et a permis l'émergence de plusieurs projets comme la création du groupement forestier du chat sauvage, le rapprochement avec le groupement de sauvegarde des feuillus du Morvan par Lucienne HÆSE (association **Autun Morvan Ecologie**) ou encore le montage d'un circuit court bois avec le soutien du RAF.



Bois à quai dans le port de St Malo (photo Bernard Boisson)

Les centrales de bois biomasse, un problème d'ordre international...

Elsa FAYNER introduit le débat sur le deuxième exemple de lutte présenté ici, à savoir l'opposition à l'implantation à Gardanne de la plus grande centrale française de bois biomasse par Eon, géant allemand de l'électricité. En comparant les deux exemples (ERSCIA et Eon), elle constate que lutter contre un projet implanté comme à Gardanne est plus compliqué que dans le Morvan même si le collectif contre Eon bénéficie d'appuis d'élus locaux, ce qui manquait à Adret MORVAN.

En 2007 Nicholas BELL a tenté de trouver une solution qui permettrait d'acquérir collectivement un domaine forestier de 1100 hectares situé dans la montagne de Lure, afin d'éviter à cette propriété de subir une sylviculture traumatisante pour la forêt et les habitants locaux. La gestion forestière basée sur les taillis et les coupes rases est malheureusement très répandue dans la région et n'est souvent pas sanctionnée ni par l'Etat, ni par le Centre régional de la Propriété forestière (CRPF).

Il n'a finalement pas été possible de réunir les 2.5 millions d'euro nécessaires pour l'achat du domaine qui a été vendu à une grande entreprise de travaux forestiers, avec comme conséquence des coupes massives sur plusieurs dizaines d'hectares. Fortement marqué par cette affaire, Nicholas BELL a été d'autant plus motivé pour participer à une réunion à Ste Affrique organisée en automne 2008 par Gaëtan DU BUS et l'association RELIER. C'est à cette rencontre qu'il a été décidé de créer le RAF (Réseau pour les Alternatives Forestières) qui entend réunir et encourager les acteurs, professionnels ou non, d'une sylviculture écologiquement responsable et socialement solidaire.

Lorsque Nicholas BELL a découvert le projet Eon en 2013, il s'est rendu compte de la menace qui pesait sur les forêts du sud-est de la France avec le risque de la multiplication des coupes à blanc pour alimenter l'usine de Gardanne. A cela s'ajoute le risque sanitaire que pouvait entraîner

le projet par l'émission de particules fines dans l'atmosphère qui peut être aussi grave que la pollution provoquée par les centrales à charbon.

L'action du collectif SOS Forêts du sud contre l'usine Eon s'est traduite par des manifestations, des pétitions, la mobilisation des collectivités et des élus. Enfin, la justice a été sollicitée par plusieurs recours.

Mais pour l'instant le projet continue, seule une baisse de l'approvisionnement local a été acquise, ce qui permettrait de baisser la pression sur les forêts locales, tout en laissant présager une augmentation scandaleuse de la destruction de forêts dans d'autres pays et continents.

A partir de ce constat Nicholas BELL a voulu prendre de la hauteur et voir ce qui se passait dans d'autres pays, notamment en Grande Bretagne où les projets d'usine biomasse sont déjà bien implantés. Il a découvert entre autre l'usine DRAX qui consomme 7 millions de tonnes de bois annuellement. Or la forêt britannique étant en incapacité d'alimenter les usines, la majorité du bois est importée d'Amérique du Nord où les forêts sont rasées à grande échelle dans l'unique objectif de transformer le bois en pellets.²³ Ces gros projets d'usine biomasse ayant un rendement énergétique de l'ordre de 30 à 40% (30% à Gardanne) cela revient à dire que 7 arbres coupés sur 10 vont partir en fumée pour rien.

Le problème est donc planétaire, car pour Nicholas BELL il est bien possible que la majorité du bois brûlé dans la centrale à Gardanne sera d'origine étrangère, même au-delà de la période de dix ans, après laquelle, selon l'accord signé entre Eon et les autorités françaises, la totalité de l'approvisionnement devrait être français.

23 - Les pellets (ou granulés de bois) sont des combustibles issus de l'industrie du bois. Les «déchets» comme la sciure ou les copeaux sont récupérés puis compactés, ce qui leur donne une forme cylindrique. Plus un pellet est sec (faible taux d'humidité), meilleure sera sa combustion. A cause de l'énorme augmentation de la demande, notamment pour des centrales comme Drax, il est désormais pratique courante de transformer des arbres entiers en sciure et ensuite d'en faire des pellets.

...Et des possibilités d'agir régionalement

Aline SALVAUDON, chargée de mission au parc naturel régional du LUBERON, estime qu'en comparant le volume bois récolté en 2011 dans la région PACA et son utilisation,²⁴ tout le monde s'est rendu compte de l'impossibilité de fournir cette matière dès 2016. Malgré cela le gouvernement de l'époque a appliqué aux projets Biomasse de Brignoles et de Gardanne un régime dérogatoire qui les autorisent à avoir un rendement énergétique de 30% au lieu de 60% et de ne pas réaliser de cogénération (chaleur et électricité) ce qui leur permet de bénéficier de l'appel à projet CRE (commission de régulation de l'énergie), avec pour Gardanne un contrat de rachat d'électricité bonifié sur vingt ans d'un montant de 1,4 milliards d'Euro.²⁵

La pression sur la filière est d'autant plus flagrante si l'on cumule le projet de Brignole (175000 tonnes/an) à celui de Gardanne, et si l'on ne compte que le résineux, car pour un propriétaire la vente en bois bûche des feuillus est plus intéressante que la vente à Eon (15€ du mètre-cube contre 4 pour l'usine de Gardanne). L'Etat a donc pris la décision dans un premier temps de baisser la part de bois d'origine locale à 311000 tonnes/an complétée par de l'importation en attendant une hypothétique montée en puissance de la filière bois.

Force est de constater que le compte n'y est pas autant à l'échelle du Parc que de la Région. Le Parc a donc décidé de rejeter l'appel à initiatives d'Eon en 2013, de rédiger une motion communes des élus de la réserve de biosphère LUBERON-LURE contre le projet, d'avoir recours au tribunal administratif contre l'autorisation d'exploiter d'Eon en remettant en cause

24 - Soit 320000t de bois d'industrie, 188000t de bois bûche et 192000t de bois d'œuvre, à comparer au plan d'approvisionnement d'origine de l'usine, 445000t issu des forêts du sud-est de la France, 320000t de bois d'élitage et d'entretien auquel s'ajoute 85000t de bois recyclé (deux filières qui restent à créer).

25 - Soit 70 millions d'€ par an d'aides publiques, chiffre révélé en 2014 en même temps que l'Etat décidait de diminuer son financement des établissements publics garants de l'application du code forestier : - 50 millions d'€ annuels (reconduits) pour l'ONF et - 20 millions d'euros pour le CRPF pour l'année 2014.

le périmètre de l'enquête publique, et de poursuivre leur démarche de charte forestière de territoire qui promeut une gestion durable du milieu forestier ainsi qu'une sécurisation des filières courtes de bois énergie.

Cette position du Parc est justifiée par le fait que ce projet va avoir un impact négatif sur l'environnement par son bilan carbone et l'impact sanitaire des émissions de particules issu de l'usine, et que son plan d'approvisionnement va entraîner une forte tension entre les utilisateurs du bois ainsi que sur les filières locale déjà implantées. Enfin l'impact des coupes rases aura un impact négatif tant du point de vue de la biodiversité et des sols, que du point de vue paysager.

Devant cette opposition au projet l'Etat a créé un comité régional biomasse qui a pour objectif de réguler la filière dans la région PACA. Le comité a proposé de baisser fortement la part de l'approvisionnement local à 167000 tonnes/an ce qui serait pour Aline SALVAUDON tenable pour la ressource locale moyennant tout de même une augmentation de la récolte actuelle de plus de 6000 tonnes/an, mais contreproductif au niveau international car reportant la pression sur des forêts ailleurs dans le monde.

Pour Nicholas BELL, bien que le mouvement anti Gardanne soit dans le creux du fait du maintien du projet, il juge qu'il faut continuer la lutte en renouvelant les moyens de communications (par des apéro-forêt, des AMAP BOIS...) afin de vulgariser la forêt auprès du grand public. Par ailleurs, il préconise de soutenir des circuits court d'approvisionnement tourné vers le bois d'œuvre en priorité ou des usines biomasse locale, promouvant une approche fine de la forêt et de sa gestion, à l'opposé d'une approche massale de l'exploitation proposé par l'utilisation du bois énergie dans le cadre des projets de type Eon²⁶ ou Drax.

Synthèse réalisée avec bonne volonté par le Snupfen-Solidaires pour le collectif SOS Forêt France

26 - Pour l'instant la demande au tribunal administratif reste lettre morte concernant la remise en cause de l'autorisation de CPE à l'usine de Gardanne.



Raül Montenegro, Hannah Mowat et Ivan Du Roy (de g. à dr.). (photo Jean-Etienne Bégin)



Bernard Boisson. (photo Jean-Etienne Bégin)

*Dimanche 18/10/2015 – 9h à 12h – Assises SOS Forêt
France à Gardanne (13)*
Table-ronde n°4 :

Une urgence pour la forêt et la bios- phère : réconcilier le social, l'écologique et l'économique

Modérateur : *Ivan DU ROY* – journaliste, fondateur de **Bastamag**

Intervenants :

- *Hannah MOWAT* – campagne forêt et climat de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) européenne **FERN**
- *Bernard BOISSON* – **photographe**, auteur, membre des Journalistes de la Nature et de l'Environnement (**JNE**)
- *Raul MONTENEGRO* – **professeur** de biologie évolutive à l'Université nationale de Cordoba en Argentine, lauréat 2004 du **Right Livelihood Award** (prix Nobel alternatif), Président de la **FUNAM** (Fondation pour la défense de l'environnement)

Une réglementation spécifique et ancienne en France confère aux forêts un statut d'espace à part, censé incarner un point d'équilibre entre les trois piliers du développement durable couramment définies en fonctions sociales, écologiques et économiques. Au sein de la forêt de France métropolitaine, qui compte plus de 130 essences d'arbres, et appartient à 3,5 Millions de propriétaires, publics pour le quart de la surface, les conflits d'usage sont pourtant bien présents. Ivan DU ROY, journaliste à Bastamag, en évoque deux types, en lien avec l'actualité.

- Conflit entre le social et l'écologique, lorsqu'il s'agit de maintien ou de la création d'emploi, qui cristallise les tensions entre militants écologiques et syndicats de salariés autour de la centrale d'**E.on** à Gardanne.²⁷
- Conflit au sein même de la fonction écologique entre l'intérêt du bois énergie en comparaison avec les énergies fossiles (affirmé notamment dans le scénario « Négawatt »²⁸) et les impacts qui peuvent découler de cette filière dans l'écosystème forestier.

Gouvernance, lobbying et vision de la filière forêt-bois à Bruxelles

La forêt est l'un des rares domaines échappant à la compétence de la Commission européenne, ce qu'Hannah MOWAT met en relation avec la complexité propre à cet écosystème particulier et à sa gestion. Toutefois, cette représentante de FERN, ONG créée il y a 20 ans pour défendre et développer les droits des citoyens qui vivent de la forêt et en forêt, constate que de nombreuses politiques européennes affectent les « peuples forestiers » dans le monde. Or, si FERN a pris l'habitude de représenter les peuples forestiers d'Afrique centrale et occidentale et d'Asie du sud-est, pour l'Europe le débat reste essentiellement technocratique, avec pour seule représentation sociale à Bruxelles, la Confédération Européenne des Forestiers Privés (CEFP). Frappée par la richesse des débats lors de ces assises, Hannah MOWAT lance une invitation très large aux participants pour qu'ils s'invitent dans les discussions

27 - La ville de Gardanne a été choisie pour la tenue de ces assises, symboliquement de par la présence d'une centrale à charbon en voie de conversion en centrale électrique à biomasse, d'une taille inédite en France. Le projet est présenté par le géant de l'électricité allemand Eon.

28 - Le scénario *négaWatt* est un exercice prospectif qui décrit précisément la trajectoire possible pour réduire d'un facteur 4 nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et se défaire de notre dépendance aux énergies fossiles et fissiles à l'horizon 2050, élaboré par l'ONG *négaWatt*.

politiques européennes touchant à la forêt et au bois. La voix des intérêts financiers est bien entendu très présente auprès de la Commission européenne dans ce domaine comme dans d'autres; Hannah MOWAT cite l'exemple du lobbying d'AEBIOM²⁹ pour orienter les subventions en faveur du remplacement des chaudières plutôt que vers l'amélioration de l'isolation des bâtiments.

La représentante de l'ONG européenne FERN dénonce de ce fait une vision très réductrice des forêts de la part de l'Union européenne. Les critères de gestion forestière durable du processus lancé à Helsinki³⁰ en 1993 n'ont qu'une valeur incitative et ne se sont concrétisés jusqu'ici que comme base de réflexion des démarches commerciales d'éco-certification. FERN, au départ très impliquée dans ce processus interministériel, se bat pour obtenir des critères contraignants pour l'année 2016, et s'est clairement réorientée vers la négociation de législations fortes dans les domaines affectant les peuples forestiers. Alertée en 2009 par des ONG constatant aux Etats-Unis des coupes rases d'une ampleur inédite liées au développement du bois biomasse,³¹ FERN s'est tournée davantage vers les politiques énergétiques en lien avec les changements climatiques.

29 - AEBIOM (European Biomass Association) est une ONG créée en 1990 regroupant 30 associations nationales et 90 entreprises, qui compte selon les termes de son site internet 4000 membres « indirects », principalement des entreprises et des centres de recherche.

30 - La conférence interministérielle sur la gestion forestière durable d'Helsinki a arrêté les **6 critères paneuropéen** définissant la durabilité de la gestion forestière, critères précisés en indicateurs et en stratégies par les conférences ultérieures sur le même thème. Le tout s'inscrit dans un **processus international** initié lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 (CNUED).

31 - Voir le film de Benoît GRIMONT « Menaces sur la forêt française » (2015) projeté en avant-première lors de ces Assises.

Des distorsions entre les divers usages de la forêt et du bois

Hannah MOWAT nous décrit les réflexions européennes qui conduisent à ne considérer la forêt que comme une usine à carbone. Le « Paquet énergie-climat » adopté en 2009, qui relève de la compétence européenne, prévoit de répartir l'effort à 20% sur les réductions de gaz à effet de serre, 20% sur l'augmentation de l'efficacité énergétique et 20% sur le développement des énergies renouvelables d'ici 2020, dont près de 40% apportés par le bois-biomasse. D'après les calculs de FERN à partir des plans énergie des pays membres de l'Union européenne, cela reviendrait sur tout le territoire de l'Union à affecter 100% du bois mobilisable à l'industrie du bois énergie à cette échéance. Un des combats prioritaires pour FERN consiste à faire diminuer cette part des « bio-énergies », avec la perspective de « dé-carboner » l'énergie pour « re-carboner » les matériaux.

La distorsion en faveur du bois énergie par rapport à d'autres usages leur est apparue tellement forte que FERN demande la suppression pure et simple des aides publiques pour l'énergie à base de biomasse. Par ailleurs, au sein du secteur LULUCF (Land Use, Land Use Change and Forestry)³² des négociations climatiques, l'absorption naturelle de carbone atmosphérique par les forêts intervient dans la même comptabilité que les émissions de dioxyde de carbone des autres secteurs, permettant aux acteurs agronomiques ou industriels de négocier une diminution de leurs efforts en fonction de la séquestration nette de carbone atmosphérique par les forêts (estimée à +9% des émissions annuelles en Europe). Séparer cette comptabilité est une des autres priorités de FERN. Entre critères de gestion durable non contraignants, et pression accrue sur le nouvel « or vert », les débats européens semblent clairement orientés, et pénalisés par le fait que les politiques forestières échappent à l'UE.

32 - LULUCF est défini par le Secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques comme le secteur de l'inventaire des gaz à effet de serre qui couvre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant des activités d'utilisation directe des terres d'origine humaine, du changement d'utilisation des terres et de la foresterie.



Pic épeiche (photo Bernard Boisson)

On est loin de l'engagement de Bernard BOISSON pour faire connaître et reconnaître ce qu'il appelle la fonction « psychosociale » de la forêt. Avec ce terme il s'agit d'ouvrir plus large que ce qui est familièrement considéré sous les termes de « fonction sociale ». En effet, la fonction sociale de la forêt a été trop réduite à une fonction récréative pour être abusivement minorée par une gestion productive de bois en mode intensif. Cela revient notamment à éluder la valeur des approches comme les sylvo-thérapies, l'éco-psychologie forestière, la reconnexion humain/nature, la contemplation par les arts qui nécessitent des boisements à haute maturité, des forêts naturelles, ou des sylvicultures jardinées. Bernard BOISSON ne manque pas d'arguments pour réhabiliter cette dimension des forêts, au travers de son écriture et son œuvre photographique, mais aussi en appelant à plus

de rigueur intellectuelle quant à la définition de l'éveil sensible que permettent les forêts. Son engagement pour ce qu'il appelle «la forêt primordiale» part d'une démarche socio-psychologique. L'expérience des forêts qu'il propose vise à nous faire sortir des conditionnements psychologiques induits par les modes de vie dominants dans nos sociétés. La prise de conscience de ces conditionnements par la société est, selon Bernard BOISSON, plus que jamais indispensable pour renouer avec une éthique sur notre rapport à la nature. Il appelle notamment les **Parcs Naturels Régionaux** à se saisir de ces questions.

Au sein même des métiers de la forêt, Raül MONTENEGRO souligne une tendance générale dans tous les pays à ne penser la forêt qu'en termes de peuplement d'arbres, jusqu'à oublier les autres composantes de l'écosystème forestier et des écosystèmes associés.

La biodiversité au cœur des débats

A l'échelle de l'Union européenne, Hannah MOWAT relève que les surfaces boisées ont augmenté de 17 millions d'hectares depuis 1990, mais que leur état de conservation semble avoir nettement décliné. Ainsi l'**Agence Européenne de l'Environnement** estime que 80% des forêts européennes sont dans un état défavorable, ce pourcentage montant à 100% pour la région des forêts boréales. Cela fait dire aux membres de FERN que les plantations monospécifiques, qui constituent l'essentiel des surfaces nouvellement boisées, ne peuvent être regardées comme des forêts.³³

Raül MONTENEGRO apporte sur ce sujet le double point de vue de l'académicien, docteur et professeur de Biologie Evolutive à l'Université Nationale de Cordoba, et de l'activiste qui a vécu au côté des communautés indigènes dans la forêt subtropicale. Il dénonce le

33 - Comme le souligne Max BRUCIAMACCHIE dans l'atelier 1, la ligniculture est actuellement le mode de sylviculture majoritaire dans le monde. En France, 49% des forêts sont monospécifiques (une seule essence d'arbre).

risque de trop penser en changement climatique et considérer la biodiversité seulement comme un facteur d'absorption et de résistance mécanique.³⁴ La meilleure protection contre le changement climatique – en dehors des instruments liés à la Convention – c'est selon lui la croissance de la surface occupée par des écosystèmes naturels de haute biodiversité. Une définition scientifique de la biodiversité repose sur celle de la biodiversité adaptative, décrite par l'hyperbole équilatère de répartition des espèces («S») et de leurs populations («N») dans l'écosystème. Cette représentation mathématique décrit de façon très parlante une organisation à sauvegarder entre espèces dominantes et espèces rares au sein de tous les groupes taxonomiques,³⁵ des plus complexes, animaux mammifères et arbres de grande taille jusqu'aux insectes, bactéries et virus. Pour Raül MONTENEGRO, cette hyperbole équilatère doit quitter la littérature scientifique pour entrer dans le cœur des forestiers et des forestières. En effet la forêt ne survit pas par les arbres seulement, mais par le système et en particulier la combinaison entre espèces dominantes, constituant l'essentiel de la masse vivante (biomasse) et les espèces rares, moins visibles. Quand l'environnement change, les espèces rares peuvent devenir dominantes. Il parle aussi d'une hyperbole équilatère d'écosystèmes naturels, ou coexistent des écosystèmes dominants, et d'écosystèmes plus rares et limités.

Cette biodiversité forestière est à la fois menacée par la négligence des décideurs et trop souvent celle des forestiers, et par de multiples causes. Raül MONTENEGRO estime ainsi que toute démarche de conservation de la biodiversité impose de combattre le développement et l'existence même des organismes génétiquement modi-

34 - On retrouve la nécessité de replacer les changements climatiques dans une hiérarchie des crises écologiques, maintes fois évoquée lors de ces assises et notamment par Pierre LIEUTAGHI.

35 - La classification classique du vivant classe les êtres vivants selon une hiérarchie de groupes de plus en plus vastes, définis par la taxonomie : espèce, genre, famille, ordre, classe, embranchement, règne, domaine.

fiés (OGM). Les pesticides (notamment l'herbicide glyphosate et les insecticides), qui se concentrent dans l'écosystème forestier, sont également un facteur critique de réduction de l'hyperbole équilatère. Enfin, la biodiversité forestière subit une dégradation passive par la fragmentation des écosystèmes en îlots isolés les uns des autres; ce processus n'est pas nouveau mais la conscience de son importance est hélas récente. C'est l'application pratique du principe de Biogéographie des Iles développé par Robert Mac Arthur et Edward O. Wilson. Enfin, il évoque le rôle critique des substances radioactives répandues par l'industrie nucléaire comme source d'excès de mutations et de changements génétiques non désirés.

Pour Bernard BOISSON, les fonctions psycho-sociales et écologiques de la forêt sont étroitement liées. En effet, plus un écosystème forestier est proche de sa complétude et très étiré dans l'âge des arbres, plus il nous donne à nous immerger dans des impressions, sensations, sentiments méconnus dans le monde virtuel des ordinateurs, en ville, dans les espaces ruraux, et même dans la plupart des exploitations forestières.

«L'éthique, matrice de l'Intérêt»

C'est par cette formule que Bernard BOISSON résume son approche de la synthèse nécessaire entre les fonctions de la forêt. Devant la perte de sens éthique de l'action humaine envers la nature, il préfère pour la forêt parler plutôt de dimensions (ou présence) que de fonctions. C'est à un véritable renversement des valeurs actuelles qu'il appelle, constatant que les dimensions écologique et humaine, relevant de l'éthique, sont de plus en plus subordonnées à la fonction économique relevant d'intérêts particuliers. En découvrant le sentiment d'intemporalité au contact des forêts naturelles, Bernard BOISSON estime que l'Humain peut éprouver l'antithèse de l'expression courante «le temps c'est de l'argent», et accéder à des dimensions philosophiques dégagées de tout rapport d'intérêts.



Forêt ancienne en Tchéquie (photo Bernard Boisson)

Ce renversement des valeurs est indissociable d'une prise de conscience du sort des forêts qui fait selon lui cruellement défaut en particulier dans la société française. D'une manière générale, les citoyens ne s'alarment pour le sort des forêts que par des chocs émotionnels, l'alerte la plus classique étant provoquée par l'émotion ressentie devant le spectacle d'une coupe rase. Bernard BOISSON estime quant à lui qu'un seuil d'alerte beaucoup plus préoccupant est en passe d'être franchi dans nos sociétés en matière de gestion forestière. Il s'agit du constat que l'espérance de vie d'un arbre en forêt tend à devenir inférieur à celui de l'être humain.³⁶ Le temps forcé par les logiques de marchés prévaut sur les principes de régulation, les cycles de la vie, qui relèvent d'un temps beaucoup plus étendu. Dans ce contexte, Bernard BOISSON attribue aux forestiers un rôle-clé de « ligament de retenue » entre le temps économique et le temps de vie de l'arbre, approche qui vient renforcer et renouveler l'idée déjà ancienne que le forestier travaille pour les générations futures.

De l'importance des forestiers dans le monde actuel

Raül MONTENEGRO insiste particulièrement sur cette responsabilité des forestiers, dans les forêts subtropicales d'Amérique du sud comme en France. En tant que travailleurs d'un domaine où la prise en compte de la biodiversité et du temps long est inévitablement plus développée qu'ailleurs, les forestiers ont d'après Raül MONTENEGRO le devoir d'être les porte-parole de la biodiversité auprès de la société tout entière. Bernard BOISSON ajoute à cette notion les apports psycho-sociologiques essentiels de la forêt, que les forestiers doivent s'employer à transmettre. Au-delà des bienfaits médicaux mis en exergue par diverses études de « sylvo-thérapie » dans les années 1990, les forêts à haut degré de naturalité permettent à l'homme d'éprouver un sentiment unique d'intemporalité, et de retrouver des « repères essentiels d'existence ».

36 - Alors que l'espérance de vie naturelle d'un Chêne sessile ou pédonculé atteint 800 à 1000 ans.

Cela nécessite au sein même de la communauté des forestiers une évolution voire une révolution des mentalités. A contre-courant d'une tendance massive à travailler prioritairement voire exclusivement sur l'arbre et le peuplement forestier, Raül MONTENEGRO invite les forestiers à revendiquer le titre d'«écosystémière» et d'«écosystémier», en portant tous leurs efforts sur la connaissance et l'attention à toutes les composantes de l'écosystème. C'est à cette condition qu'ils pourront enseigner la biodiversité à la société et la convaincre que son intérêt est de disposer d'écosystèmes et non simplement d'arbres. La société doit savoir que les forestiers lui sont indispensables, dans des sociétés où la simplification des écosystèmes augmente et la biodiversité générale diminue. Cette conscience fait particulièrement défaut en France pour Raül MONTENEGRO, surpris de constater que le discours des forestiers écosystémiers est par exemple beaucoup plus connu dans d'autres pays peu forestiers, comme aux Pays-Bas.

En replaçant le forestier comme «cœur humain de la forêt», Raül MONTENEGRO insiste également sur la nécessité de protéger les forestiers et leur travail, leurs conditions de vie et celles de leur famille, pour protéger les forêts. Il estime que les nombreux suicides au travail intervenus dans la communauté forestière française ces dernières années devraient entraîner une réaction de l'ensemble des citoyens. La situation actuelle exige du forestier «écosystémier» une stratégie de lutte pour jouer son rôle de travailleur et d'interprète de la biodiversité, ce qui en retour implique la protection des forestiers par la société.

Pour un mouvement international, élargi à la société civile et aux milieux artistiques

Hannah MOWAT, en constatant l'emprise des politiques européennes sur les forêts, et Raül Montenegro, en relevant les convergences entre la défense des forêts tropicales et celle des forêts européennes, appellent tous deux à une internationalisation du mouvement initié par le collectif «SOS Forêt France».

La stratégie de lutte appelée de ses vœux par Raül MONTENEGRO repose sur un certain nombre de conditions. D'abord avoir un message clair, élaboré entre connaisseurs et amoureux de la forêt, ensuite chercher un pouvoir et une audience légitime, actuellement plus faible en France que les messages politiques simplistes dénoncés notamment par Hannah MOWAT. Pour s'allier à la société civile, un usage pertinent et très soutenu des médias, via internet, est désormais incontournable : ce que les populations des forêts subtropicales arrivent à faire aux côtés de Raül MONTENEGRO, les défenseurs de la forêt en France doivent pouvoir le faire.

Il souligne au passage que la diversité doit aussi gagner le monde forestier où il déplore de ne trouver que trop peu de forestières (15% des professionnels de la forêt en France), et rappelle que les luttes qui réussissent sont presque toutes animées par des femmes.

Par cette omniprésence médiatique, par l'internationalisation du mouvement, par la présence renforcée des femmes dans la lutte, Raül MONTENEGRO estime que les «écosystémier-es» doivent devenir «dangereux-ses». Sans lutte intelligente basée sur les services environnementaux et sociaux de la symbiose pratique entre garde-forestiers et environnement, le cataclysme écologique lui semble inévitable.

Enfin, la réussite de cette nécessaire mobilisation pour les forêts impose selon lui de trouver de nouvelles alliances, notamment au sein des milieux artistiques et culturels.³⁷ La sensibilisation des citoyens exige un message «mélangeant la poésie et l'humour aux chiffres les plus froids».

37 - Cf. La lutte de Richard DESJARDINS, son film «L'erreur boréale» (coréalisé avec Robert MONDERIE, 1999) et son témoignage lors de ces Assises. Le Pr. Jean-Philippe SCHUTZ témoignait également lors du lancement du collectif SOS France d'une mobilisation en Suisse sur la législation forestière réussie grâce au soutien de personnalités artistiques.



Forêt du Vercors (photo Bernard Boisson)

Bernard BOISSON souligne à cet égard que la dimension artistique des forêts fait cruellement défaut à l'heure actuelle. L'expérience concrète d'immersion dans des forêts à haute naturalité que propose Bernard BOISSON est pourtant selon lui une école irremplaçable pour l'éveil de la sensibilité humaine. Il rappelle qu'en 1853, l'école de **Barbizon** rassemblait des artistes précurseurs dans le domaine de la protection de la nature, initiant la création des « séries artistiques » en forêt de Fontainebleau, premières réserves naturelles créées 19 ans avant le premier parc national au monde.

La perte de cette approche artistique des forêts au profit d'une approche purement scientifique, et même plus largement des arts naturalistes laisse la place de nos jours à une écocitoyenneté disciplinaire, alors qu'il serait plus constructif de promouvoir un art de vivre avec la nature, qui donnerait davantage envie aux gens de s'engager.

*Synthèse réalisée avec bonne volonté par le Snupfen-Solidaires pour
le collectif SOS Forêt France*

Révolution climatique et crise écologique : L'urgence d'une autre approche de la forêt

**Contribution de la société civile
au Sommet de la Terre (COP 21)
Pour redonner à la forêt la place qui est la sienne dans
les solutions à la crise écologique planétaire**

Nos messages :

Il faut faire cesser le mensonge qu'augmenter la pression d'exploitation des forêts

- C'est LA solution au changement climatique et aux émissions de CO₂,
- Ce serait la principale solution aux problèmes écologiques que nous rencontrons.

Cette pression d'exploitation à l'échelle planétaire en est précisément une des causes majeures.

Il faut définir le terme « forêt » : les taillis à courte voire très courte rotation et plantations à courte révolution ne sont pas des forêts et leur intérêt pour l'équilibre du carbone est très faible. Il faut retrouver le rapport au temps long, et à la réalité du rythme de restauration des ressources forestières.

A l'opposé, une filière forêt-bois tournée vers la maximisation du rendement en bois matériau et une valorisation optimale des qualités technologiques des bois aussi bien feuillus que résineux, qui passe globalement par l'augmentation des âges d'exploitabilité, cumule tous les avantages possibles quant au cycle du carbone.

La résistance aux évolutions climatiques est bien meilleure dans une forêt diversifiée et continue que dans une monoculture d'arbres génétiquement sélectionnés pour leur forte croissance, car la forêt est

le fait de multiples interactions entre espèces et classes d'âges des communautés végétales, animales et mycologiques. Elle ne se résume pas à la résistance individuelle de l'arbre planté.

La forêt ne peut pas servir d'espace de justification de tous les abus d'un modèle de société de consommation destructeur, grâce à l'escroquerie intellectuelle des protocoles de compensation des pertes de la biodiversité et des émissions de carbone.

Le collectif SOS Forêt France appelle l'ensemble des citoyens, des collectivités, des professionnels et des scientifiques concernés par l'avenir - étroitement lié - des forêts, de la biosphère et du climat à s'inviter au débat crucial sur la conduite et l'usage de nos forêts, dans une perspective de coopération internationale.

Nos propositions :

- Transition énergétique : Consacrer tous les fonds publics aux économies d'énergie, à l'efficacité énergétique et au développement d'énergies réellement propres, ce qui exclut le financement public du bois-énergie à l'échelle industrielle. La Commission de Régulation de l'Energie doit refuser tout projet dérogeant à ses critères-plancher d'efficacité énergétique.
- Adaptation des forêts au changement climatique : proscrire la plantation en plein d'essences supposées mieux adaptées au climat futur. Agir en revanche sur tout ce qui peut augmenter la résilience des forêts, seule réponse dimensionnée à l'ampleur du problème et des incertitudes scientifiques : interdire les OGM, en forêt comme ailleurs, inciter aux régénérations naturelles et mélangées, aux peuplements forestiers mieux structurés, recréer des corridors boisés, augmenter les âges d'exploitabilité (mesure par ailleurs favorable à l'absorption nette de carbone atmosphérique en forêt).

- Code forestier français : Réhabiliter ses principes de multifonctionnalité et l'améliorer pour associer la société aux décisions concernant la forêt, bien commun par excellence, comme l'eau, l'air.... Le cadre réglementaire des documents de gestion durable des forêts – tant publiques que privées – doit impliquer la société civile et imposer un contenu suffisamment précis et suivi dans le temps pour répondre en priorité aux enjeux de maintien de l'écosystème forestier en bon état de fonctionnement.
- Fonctions psychosociales de la forêt : Prendre en compte et valoriser ces fonctions irremplaçables que remplit la forêt, à tous les échelons de décision, pour retrouver une éthique de la nature et de la protection de la biosphère. Recréer une véritable éducation de nos concitoyens à la nature avec un réseau de structures dédiées.
- Politiques industrielles : Refuser les industries du bois non proportionnées à la ressource locale et privilégier les projets intégrés aux territoires. Les pouvoirs publics doivent imposer des études préalables indépendantes et concertées sur la disponibilité de la ressource, comprenant des études techniques et scientifiques sur l'accroissement biologique mesuré et les conditions technico-économiques d'approvisionnement.
- Investissements au sein des filières bois : Le bois est une ressource limitée : sa principale vocation quant au cycle du carbone est d'incorporer du carbone dans les matériaux et non de compenser les énergies émettrices de carbone fossile. La substitution des matériaux tels que les métaux, les plastiques... dans la construction, l'isolation des bâtiments, et une foule de nouveaux usages mis à jour par la recherche, ont en commun un effet de levier en termes de stockage durable du carbone bien supérieur au bilan de l'industrie du bois-énergie qui déstockerait brutalement de grandes quantités de carbone.

- Technologies de transformation du bois : Innover dans la transformation du bois par le transfert des technologies de valorisation des très gros bois, des qualités technologiques, de la diversité des bois. Les demandes des architectes en classes de résistances données doivent être intégrées par la filière de la construction bois.
- Financement et fiscalité de la gestion forestière : Remettre à plat le financement de l'ensemble des aménités, produits et services forestiers ; sortir d'une gestion forestière publique où vente de bois et chasse doivent tout payer. Les propriétaires forestiers privés comme publics doivent rester libres de choisir de ne pas récolter ou de faire de la non gestion volontaire, sans pénalité fiscale.
- Rémunération des acteurs de la filière forêt-bois : Mieux partager la plus-value du matériau bois tout le long de la filière, par des mesures réglementaires et incitatives permettant d'améliorer notamment la rémunération des bûcherons. Cela conditionne la qualité de l'exploitation des bois et donc la résilience des forêts. Aider financièrement les investissements de la filière artisanale de transformation de manière à ce que les outils soient mieux adaptés à ce que la forêt peut produire (notamment, les scieries pour gros et très gros bois).
- Formation et information des exploitants forestiers : Développer la formation des professionnels de l'exploitation sur les impacts de leur travail sur l'eau et le sol. La préservation du sol, principal réservoir de carbone séquestré par les forêts, a été déclarée grande cause européenne. Les caractéristiques de l'écosystème et de la ressource doivent guider l'équipement matériel et les méthodes de travail au sein de la filière.

- Formation professionnelle des forestiers : Les professionnels de la filière Forêt/Bois doivent pouvoir bénéficier d'une formation initiale et continue de qualité et indépendante des intérêts industriels ;

L'écologie c'est la condition, l'économie le moyen, le social la finalité.



Retrouvez l'actualité du collectif SOS Forêt – France sur sosforet.org.

Liste des liens hypertextes

Atelier 1 :

Forêts Sauvages : <http://www.forets-sauvages.fr/web/foretsauvages/42-forets-sauvages.php>

Nature Re-wilding France : <https://www.facebook.com/Action.Nature.France.Rewilding>

Agroparistech : <http://www.agroparistech.fr/Lerfob-Laboratoire-d-etudes-des.html>

Ethnobotaniste : <http://www.actes-sud.fr/contributeurs/lieutaghi-pierre>

Réseau pour les Alternatives Forestières : http://www.gestion-forestiere-sud.com/alternatives_forestieres_25.php

W.W.F. France : <http://www.wwf.fr/>

Protocole de Kyoto : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/nouvel-accord-international.shtml>

Grenelle de l'Environnement : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/developpement-durable/grenelle-environnement-2007.shtml>

l'Institut Géographique National : <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/>

Extension des droits des SAFER : <https://www.geodeconseils.com/flux/droit-de-preemption-de-la-safer-encore-une-extension-du-champ-dapplication/>

Loi Verdeille : http://www.persee.fr/doc/rjenv_0397-0299_1999_num_24_3_3670

Atelier 2 :

Paysans-forestiers de Treynas : <https://www.prolongomaif.ch/les-cooperatives/treynas/>

Nature sur un Plateau : <http://alternativesforestieres.org/Nature-sur-un-Plateau>

Animateur Nature : <http://sylvain.thomassin.monsite-orange.fr/>

Snupfen-Solidaires : <http://snupfen.org/>

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin : <http://www.pnr-millevaches.fr/>

Prosilva : <http://www.prosilva.fr/>

Atelier 3:

Adret-Morvan : <http://adretmorvan.org/>

Radio Zinzine : <http://radiozinzine.radio.fr/>

Parc naturel régional du Luberon : <http://www.parcduluberon.fr/>

RAF : <http://alternativesforestieres.org/>

Autun Morvan Ecologie :

Atelier 4:

Bastamag : <https://www.bastamag.net/>

FERN : <http://www.fern.org/fr>

Photographe : <http://lesartsforeztiers.eu/bernard-boisson/>

JNE : <http://jne-asso.org/blogjne/>

Professeur : https://www.researchgate.net/profile/Raul_Montenegro

Right Livelihood Award : <http://www.rightlivelihoodaward.org/>

FUNAM : https://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=es&u=http://cyt-ar.com.ar/cyt-ar/index.php/Fundaci%C3%B3n_para_la_Defensa_del_Medio_Ambiente&prev=search

E.on : <http://www.eon.com/en.html>

NégaWatt : <https://negawatt.org/index.php>

Critères paneuropéen : http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IF_igd_web.pdf

Processus international : <http://www.fao.org/docrep/v6585f/v6585f07.htm>

Parcs Naturels Régionaux : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

Agence Européenne de l'Environnement : <http://www.eea.europa.eu/fr>

Barbizon : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ecole-de-barbizon/>

n°ISBN : 979-10-699-0659-4
dépôt légal à parution

Achevé d'imprimer par Batoteam,
29 rue des Truches 88 120 Rochesson,
en mai 2017



Le Bison d'Europe, symbole des forêts sauvages